La Communauté d'agglomération Val Parisis

La Frette-sur-Seine fait partie des 15 communes de l'agglomération de Val-Parisis, première intercommunalité du Val-d'Oise avec plus de 288 000 habitants, 21 000 entreprises, 63 000 emplois, 16 gares, 32 lignes de bus, des axes routiers structurants et bien développés.

Grâce à l'intercommunalité, La Frette bénéficie d'une mutualisation de dépenses lui permettant de faire des économies d'échelle et de services qu'elle n'aurait pas pu assumer seule tels que la collecte et le traitement des déchets, le développement économique, l'aménagement du territoire, l'assainissement, la gestion des équipements culturels et sportifs. Au fil des ans, le transfert à l'agglomération des compétences a augmenté.

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement de déchets

Compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire (Bibliothèques) : élaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la Politique de la Lecture Publique
- Musique et danse : facilitation de l'accès à ces disciplines, coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant
- Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale

Compétences facultatives

- Assainissement
- Qualité de vie : la lutte anti-graffitis, les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable, la lutte contre les nuisances olfactives ;

- Préservation et aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val-d'Oise : Buttes du Parisis, Plaine de Pierrelaye, Bois de Boissy et une partie de la Forêt de Montmorency ;
- Elaboration du règlement local de publicité intercommunal
- Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique
- Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté
- Espaces verts : Conduite d'actions communes pour l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré, dont les équipements permettant l'ouverture au public des bassins de retenue
- Animation et promotion d'activités culturelles et sportives : promotion et soutien aux manifestations sportives et culturelles dont l'intérêt dépasse le cadre d'une commune membre
- Création, gestion et entretien du stationnement payant situé en centre-ville et à proximité des gares ;
- Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire.

Liens utiles
Site internet de Val Parisis
La Frette-sur-Seine dans l'agglomération Valparisis